

2012, une année pour choisir son avenir

Robert BALDÈS

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est maintenant entièrement terminé. Applicable depuis juin 2011, à l'issue de plus de 7 années de travail depuis notre décision en mars 2004, en cette fin d'année il vient de recevoir l'aval du contrôle de légalité de l'État. Mise en concurrence des bureaux d'études, concertation, réunions de la commission municipale, rencontres avec les services de l'État et autres interlocuteurs public et privés, étude complémentaire du projet d'aménagement, enquête publique, ont été autant d'étapes nécessaires pour aboutir à un projet cohérent. Nous pouvons donc dès à présent travailler au développement du secteur de la Plaine pour donner une nouvelle dynamique au village.

Et puis, pour les permis de construire et les déclarations de travaux (constructions, aménagements, clôtures, crépis, couleurs des volets, matériaux, hauteurs des bâtiments, limites, etc.) c'est le PLU qui est devenu la référence pour nous tous.

Le service minimum d'accueil des enfants à l'école maternelle et primaire, en période de grève des enseignants, a été depuis 2008 source d'échanges multiples au sein de notre conseil municipal. Au final ces confrontations et analyses ont été tranchées par un vote à bulletins secrets. Onze voix n'ont pas souhaité la mise en place de ce service, une voix pour et une abstention. Je regrette que ce moment nécessaire à l'expression des préférences partisanes au sein de l'instance municipale se soit soldé par la démission d'une collègue avant même qu'elle puisse s'exprimer. D'autant que c'est essentiellement à sa demande que nous avons remis le sujet à l'ordre du jour. C'est son choix et je le respecte. Mais, c'est une voix, une différence de pensée qui ne sera plus représentée.

Suite en page 3 ►►►

Sommaire

- 2 Mémento
- 3 **INFOS MUNICIPALES**
 - OPAH, containers à verre
- 4 Peintures de l'église, Notre centenaire, Brèves
- 5 Le buffle d'eau, Repas des aînés
- 6 Frelons asiatiques
- 7 Rétroviseur
- 8 **CONSEIL MUNICIPAL**
 - Séance du 28 - 09 - 2011
- 11 Séance du 30 - 11 - 2011
- 14 Séance du 14 - 12 - 2011
- 15 État civil, Le petit flâneur
- 16 **VIE PRATIQUE**
 - Ecocitoyenneté, SMICVAL
- 19 **ASSOCIATIONS**
 - ACCA
- 20 Ludothèque
- 21 Images numériques, Culture et loisirs, Imagine
- 22 **LOISIRS**
 - Recettes d'ici, Le jeu
- 23 Bibliothèque, Agenda
- 24 **MÉMOIRE DU VILLAGE**

Directeur de publication
Robert BALDÈS

Responsable de rédaction
Raymond RODRIGUEZ

Comité de rédaction :

Bernard CHERY
Michelle KLEIN
Armande MONTION
Sandrine NUEL
Valérie PIRRONE
Jeannine POUILHE

Dimanche
22 janvier
11h00
La Gabare

**Le Maire et le Conseil municipal
vous invitent à partager la galette
et à prendre le verre de l'amitié
pour la présentation
des vœux à la population**

Bonne année 2012

MAIRIE de GAURIAC

Tél. 05 57 64 80 08 - Fax 05 57 64 89 13

Secrétariat ouvert au public :

le lundi de 15 h 30 à 19 h 00,

le mardi, le jeudi, le vendredi de 9 h à 12 h 30

Urgences de nuit : le numéro de l'adjoint d'astreinte vous sera communiqué par le répondeur.

mairie@gauriac.fr ■ www.gauriac.fr

URGENCES MÉDICALES : 15

POMPIERS : 18

GENDARMERIE : 17

HÔPITAL DE BLAYE : 05 57 33 40 00

EDF DÉPANNAGE 24h/24 : 0 810 333 033 (prix appel local)

GDF DÉPANNAGE 24h/24 : 0 810 433 033 (prix appel local)

FRANCE TÉLÉCOM DÉPANNAGE : 10 13

PÔLE EMPLOI : Av. Paul Tardy BP 135 - 33390 Blaye Cedex

Tél. 3949 - www.pole-emploi.fr - ale.blaye@anpe.fr

Ouvert le lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h45 à 16h30 et le mardi de 8h45 à 12h45

SOUS-PRÉFECTURE : 05 57 42 61 61

DOUANES : 05 57 42 04 24

FINANCES PUBLIQUES (impôts) :

5 rue Roger Toziny - BP 69 - 33394 BLAYE Cedex

Tél. 05 57 42 66 82 - sip-sie.blaye@dgfip.finances.gouv.fr

Ouvert au public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30 (ou sur rendez-vous)

ÉQUIPEMENT DDTM : 05 57 43 60 60

CABINET MÉDICAL

Médecins :

Pierre BOUILLAUD et Jean-Yves BOUYÉ - 05 57 64 86 05

Infirmières :

Rolande GUICHENEY et Anne Véronique RAKOTOJOELY - 05 57 64 82 82

Chirurgien dentiste :

Chantal MAZE SPINEC - 05 57 64 93 80

MEDECIN DE GARDE : renseignement au 15

PHARMACIE : Paul ADOLPHE - 05 57 64 86 11

PHARMACIE DE GARDE : téléphoner au 32 37

MARCHÉS

BLAYE : mercredi et samedi matin - BOURG : 1^{er} et 3^{ème} mar-

di du mois : place du district - dimanche matin : sous la halle -

BRAUD et St LOUIS : marché aux primeurs et légumes : lundi,

mercredi, vendredi à 18 h - PUGNAC : mercredi matin - St

ANDRE : Jeudi et samedi matin - St CHRISTOLY : dimanche

matin

CINÉMA Le Monteil à Blaye

05 57 42 90 31 : programmes sur répondeur

DÉCHETTERIES de SAINT GERVAIS (05 57 43 65 50) et de SAINT PAUL (05 57 42 81 51)

- Du 1/02 au 31/10 : de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h

- Du 2/11 au 31/01 : de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h

- Fermées les dimanches et jours fériés.

BAC BLAYE - LAMARQUE : 05 57 42 04 49

AUTOBUS Citram : Renseignements 05 56 43 68 43

FOURRIÈRE INTERCOMMUNALE (animaux) : 7J/7 de 9h à 12h et de 14h à 18h - Tél. 05 57 64 73 30 ou 06 07 12 17 39

PERMANENCES

► À la MAISON DES SERVICES AU PUBLIC de Bourg

8, au Mas - Tél. 05 57 94 06 80

● **Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)** - Le lundi de 9h à 13h et de 14h à 17h sans rendez-vous.

● **Mission locale pour l'emploi** - Les lundi, mardi et mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h sur rendez-vous au 05 57 94 06 80 - Le mardi de 14h à 17h sans rendez-vous.

● **Point écoute santé (Mission locale)** - Le lundi de 9h à 12h sur rendez-vous au 05 57 94 06 80

● **Point accueil écoute jeunes (PAEJ du GRICA) - Psychologie** - Le jeudi de 14h à 17h sur rendez-vous au 05 56 44 50 99

● **INSUP - Formation permanente** - Le lundi et le vendredi de 14h à 17h sur rendez-vous au 05 56 01 31 70

● **Centre intercommunal d'action sociale (CIAS)** - Le mardi de 14h à 17h et le jeudi de 9h30 à 12h sans rendez-vous.

● **Assistants sociaux du régime général (MDSI)** - Le mardi de 9h30 à 11h30 sur rendez-vous au 05 57 42 02 28

● **PACT habitat** - Le 2^e mardi du mois de 14h à 16h sans rendez-vous.

● **Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT, ex CRAM) - Dossiers maladie, action sociale** - Le 3^e mardi du mois de 14h à 17h sur rendez-vous au 05 56 11 68 89 - Dossiers de retraite s'adresser à la MSP de Blaye - Tél : 05 57 48 33 33

● **Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE)** - Le 4^e mardi du mois de 14h à 17h sans rendez-vous.

● **Socrate conseil - Création, reprise d'entreprise** - Le mercredi de 9h à 13h et de 14h à 17h sur rendez-vous au 05 57 51 77 64

● **Médecine du travail** - Le mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h sur rendez-vous au 05 56 32 90 51

● **Conciliateur de justice** - Le mercredi de 10h à 12h sur rendez-vous au 05 57 94 06 80.

● **Assistante sociale du régime agricole (MSA)** - Le jeudi de 9h à 12h sur rendez-vous au 05 56 01 83 30 ou 05 56 01 48 28

● **Contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS - Mission Locale)** - Le jeudi de 14h à 17h sur rendez-vous au 05 57 94 06 80

● **Relais des assistantes maternelles (RAM)** - Le vendredi de 9h à 13h sur rendez-vous au 05 57 68 91 04

● **Centre intercommunal d'action sociale (CIAS) - RSA** - Le vendredi de 9h à 13h sur rendez-vous au 05 57 94 06 80

► À la MAISON DES SERVICES AU PUBLIC de Blaye

32, rue des maçons - - Tél. 05 57 42 33 33

● **Caisse d'allocations Familiales (CAF)** : le mardi et le jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h30 à 16 h

● **Assurance Maladie (CPAM)** : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

AUTRES SERVICES

Circulation Routière : 24 h/24 répondeur 08 26 02 20 22 ou réponses personnalisées 05 56 96 33 33

Perte de Carte Bancaire : 08 36 69 08 80

Perte de chéquier : 08 37 68 32 08

Allo enfance maltraitée : 119 (gratuit)

Drogues, alcool, tabac info service : 113 (gratuit)

SOS Amitié : 05 56 44 22 22

Femmes Info service (violences conjugales) : 01 40 33 80 60

Le prochain numéro régulier du Journal de Gauriac paraîtra début avril 2012. Pour pouvoir être insérés vos lettres, articles ou photographies doivent parvenir en Mairie le 31 mars au plus tard. Les personnes désirant s'exprimer mais ne souhaitant pas écrire un texte peuvent demander la visite d'un membre du comité de rédaction.

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

Bénéficiez d'aides pour rénover vos logements

Vous êtes propriétaire d'un logement dégradé que vous destinez à la location ou vous occupez un logement dans lequel vous souhaitez faire des travaux : vous avez droit à des subventions de l'État, de l'Agence Nationale de l'Habitat, du Conseil Général, du Conseil Régional, de la Communauté des Communes et à des participations complémentaires sous forme de subvention ou de prêts.

Le Pays de la Haute Gironde vous informe sur les aides auxquelles vous pouvez prétendre :

- Contact : Elen KERANGOAREC
Tél. 06 75 24 09 29, courriel : habitat@pays-hautegironde.fr
- Permanences sans rendez-vous à la Maison des Services au Public de BOURG, 8, au Mas, tél. 05 57 94 06 80, le lundi de 9h à 13h et de 14h à 17h.

Environnement

Un espace propre pour nos containers à verre



Nous avons besoin d'améliorer l'environnement des espaces destinés à récupérer le verre. Beaucoup trop de déchets sauvages en tout genre y sont abandonnés rendant les lieux extrêmement repoussant. Que ce soit au bord de l'eau à Vitescale ou bien dans le centre bourg, Plaine de la Mayane, c'est inacceptable.

Le SMICVAL va entreprendre un nettoyage et une remise en état de ces bornes de tri du verre afin de donner envie de mieux trier. En 2010, le verre trié a représenté 31 kg par habitant. Il est entièrement recyclable. Nous pouvons améliorer ce tri puisqu'il reste encore 6 kg par habitant qui sont jetés dans les poubelles ordinaires.

◀◀◀ Suite de la page 1.

Pour les uns, le service minimum d'accueil c'est offrir aux parents la possibilité de mettre leurs enfants en garderie en faisant appel à une réserve de bénévoles. Notamment pour ceux qui travaillent. Pour les autres, ils mettent en avant des motifs tout aussi recevables, méthode de recrutement des bénévoles, sécurité des enfants, responsabilité de l'État employeur des enseignants, professeurs non remplacés, liberté de grève, etc. J'ai proposé aux parents qui auraient pu être en difficulté de me rencontrer pour rechercher une solution. Un lendemain de tempête, alors que les enseignants avaient ordre de leur administration de rester chez eux, nous avons ouvert la garderie puisque l'école n'avait pas été endommagée. Les parents ont préféré adopter des solutions alternatives. Pas un seul enfant n'a utilisé le service malgré la présence de deux employées municipales toute la journée. Voilà comment localement le débat a conduit au vote que je souhaite respecter pour être en phase avec la décision de l'équipe municipale.

2012 c'est une année nouvelle avec des projets nouveaux ou bien à poursuivre. L'année écoulée n'a pas été très généreuse puisque les travaux de rénovation des peintures de l'église n'ont pas obtenu les subventions sollicitées. Nous sommes en crise me direz-vous ! Mais jusqu'à quand ? Comme toujours dans ce cas là c'est la culture qui en fait les frais. Mais pas seulement, ce sont aussi tous ceux qui vivent de cette activité de restauration. Des entreprises et des salariés ! En espérant que 2012 sera plus compréhensif avec notre projet, n'oubliez pas que la souscription de la Fondation du Patrimoine est toujours d'actualité.

Espérons que cette nouvelle année, malgré les annonces très pessimistes, la campagne électorale fera naître des atouts modernes aptes à relancer la consommation, l'emploi, donc toute l'économie de notre pays. Ce sont les femmes et les hommes qui doivent choisir leur voie et non pas les agences de notation. C'est leur travail bien rémunéré, qui est le véritable moteur de la relance économique et surtout pas la finance qui ne doit demeurer qu'un moyen d'échange.

Malgré les dures difficultés auxquelles beaucoup sont confrontés dans cette période, au nom du Conseil municipal je tiens à souhaiter à l'ensemble des Gauriacaises et des Gauriacais des vœux de bonheur, de santé et de paix pour 2012.

Le Maire
Robert BALDÈS

Recyclage

Récupération des ferrailles

Une benne sera placée au centre du village, à l'endroit habituel, sur le pré de la Mayanne près des conteneurs à verres, entre le 7 et le 19 février 2012.

Très important. Seule la ferraille est admise. Les matelas, sommiers, canapés, fauteuils, etc. qui ne sont pas dépouillés de leur revêtement (tissus ou autres produits) ne doivent pas être mis dans cette benne. Il en est de même pour les objets qui ont des revêtements en plastique. La benne serait refusée et nous ne pourrions plus poursuivre ce service rendu aux Gauriacais.

Carte postale de Gauriac

Des oublis ?

Certains foyers n'auraient pas trouvé la carte postale offerte, encartée, dans le précédent Journal de Gauriac. Sachez que si vous êtes dans ce cas vous pouvez en obtenir une en mairie.

Secrétariat de mairie

Fermeture exceptionnelle

Le renouvellement du logiciel de gestion de la mairie nécessite une journée de formation pour le personnel administratif. Cette session de formation aura lieu le jeudi 26 janvier 2012 et entraînera la fermeture du secrétariat durant toute la journée.

Courrier

Une lettre sans nom

La mairie a été destinataire d'un courrier anonyme dont le contenu a sa place dans le Journal de Gauriac.

Ce journal municipal trimestriel est celui des gauriacais. Vous pouvez y insérer des articles, des messages, des articles ou photographies, comme indiqué au bas de la deuxième page. **Toutefois, les demandes d'insertion anonymes ou qui comportent des injures, des attaques personnelles, ou à caractère raciste ne sont pas admises.**

Nous ne devons pas cultiver la peur de s'identifier, rien ne le justifie. Si l'auteur de la lettre ne souhaite pas faire apparaître son nom il doit tout de même le communiquer au Journal de Gauriac.

Église Saint Pierre de Gauriac Participez à la restauration des peintures murales

Envoyez vos dons à la Fondation du Patrimoine, et bénéficiez d'une économie d'impôt.

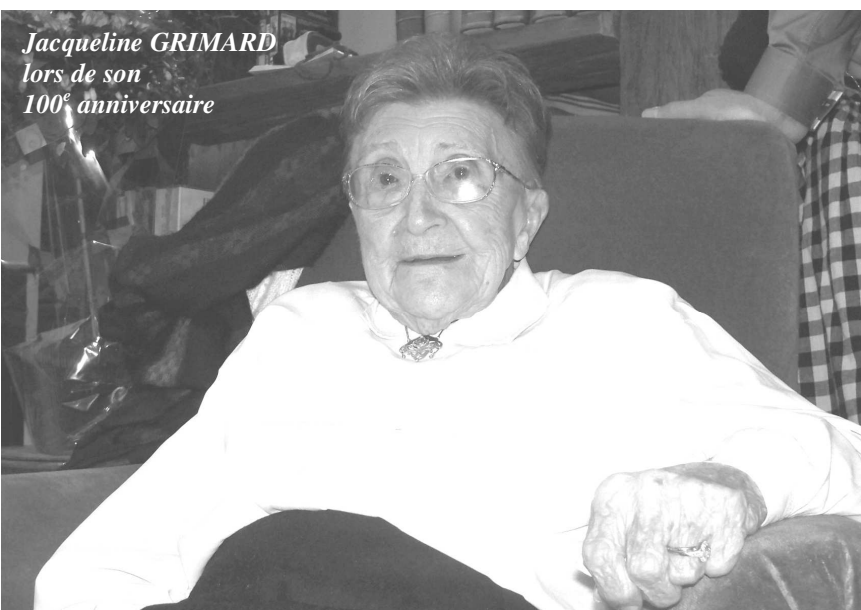
Demandez pour cela le dépliant à l'Association de Mise en valeur et de Restauration de l'Église de Gauriac ou bien à la mairie. Vous pouvez aussi l'obtenir sur le site internet de Gauriac.

Ces dons ouvrent droit à une réduction d'impôt.



Notre centenaire gauriacaise

Madame Jacqueline GRIMARD vient d'avoir 101 ans le 28 décembre 2011. Le Maire et les Conseillers lui souhaitent un bon anniversaire et une nouvelle année de santé et de bonheur. Alors bonne année 2012 Madame GRIMARD !



*Jacqueline GRIMARD
lors de son
100^e anniversaire*

Étrange rencontre Un buffle d'eau



Dans la matinée du 13 décembre un buffle s'est jeté à l'eau au Bec d'Ambès où il vivait au paisiblement dans un cirque. Profitant de la marée descendante il a traversé la Gironde à la nage. Il ne s'est pas trompé en choisissant le petit jardin enherbé de Gérard GRIMARD, ouvert sur le fleuve, à La Mayanne.

Après quelques heures de cache-cache sur notre territoire, c'est dans la soirée, qu'à l'issue d'une course poursuite, les gendarmes ont pu le maîtriser à Marmisson. En présence de la gendarmerie, du Maire, de Transamis, sous la curiosité de quelques voisins, il dut renouer avec son propriétaire et repartir, cette fois-ci dans une bétailière.

Notre buffle savait bien à juste titre qu'à Gauriac la vie est bien plus paisible qu'ailleurs. Mais comme toujours les meilleurs moments sont beaucoup trop courts a-t-il certainement pensé.

Dimanche 18 mars 2012
11h30 à La Gabare

Repas des aînés

Vous avez plus de 65 ans, chaque année la Commune vous offre un repas fraternel animé dans la salle de La Gabare.

Pour y participer, il vous suffit de remplir le **bulletin de participation** ci-dessous et de le faire parvenir **avant le 27 février 2012** à la mairie, à l'attention de Christiane SOU, Maire Adjointe.



On se souvient tous de la très bonne ambiance de l'édition 2011

Bulletin de participation au repas des aînés du 18 mars 2012

à retourner impérativement avant le 27 février 2012 à la mairie

Nom : Prénom : Téléphone :

Adresse :

Je participe au repas

Nombre de personnes :

Si vous souhaitez qu'une voiture puisse venir vous prendre à votre domicile, veuillez l'indiquer sur le bulletin de participation ou téléphoner à la mairie.

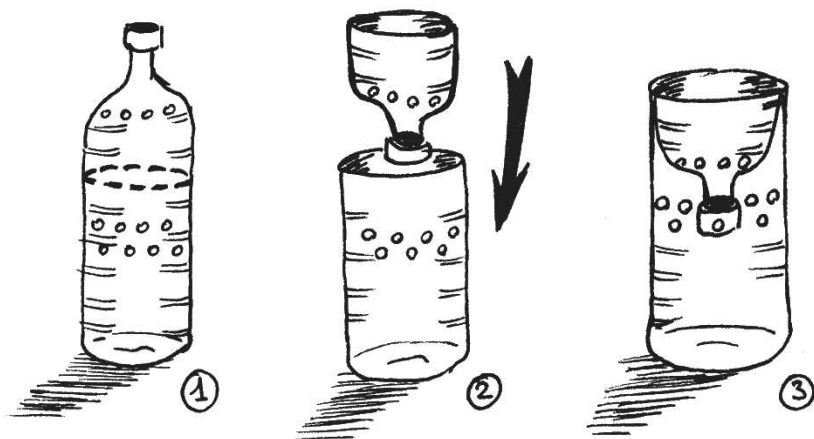
Contre la prolifération des frelons asiatiques

Nous pouvons fabriquer des pièges dès mi-février

Depuis 2005, ce frelon originaire d'Asie, gagne du terrain dans le sud-ouest : tout le département est colonisé. C'est un insecte nuisible qui détruit les abeilles et peut, parfois, représenter un danger pour l'homme. Or, c'est en effet à la fin de l'hiver que les femelles fondatrices quittent leur discret abri hivernal pour fonder une nouvelle colonie.

Chaque femelle fondatrice capturée = un nid en moins

Pour fabriquer un piège il vous faut une bouteille en plastique vide (1,5 litre) coupée au tiers supérieur dont la partie haute sera placée à l'envers et fixée par deux agrafes pour faire entonnoir (ne pas oublier d'enlever le bouchon). Pour que les insectes non concernés par cette lutte puissent s'échapper, vous percerez une série de trous de 5 mm, peu ou prou.



Au fond, on disposera une demi-canette de bière brune plus du sirop de cassis ou de framboise

Le piège peut être **suspendu à un arbre ou à un balcon et au soleil à une hauteur de 2 m environ.**

En installant **des pièges de février à fin avril**, vous supprimez les reines qui pondent durant toute cette période, chaque citoyen peut lutter contre ce phénomène.

Passé le 1er mai, il faut retirer les pièges qui risquent de capturer d'autres espèces.

C'est un geste simple, citoyen et écologique.

Tout sur Gauriac www.gauriac.fr

Destruction des nids de frelons asiatiques

Pourquoi les sapeurs-pompiers ne le font plus ?

Dans le cadre du recentrage sur les missions de service d'incendie et de secours, dont les compétences sont déterminées par la loi, le service qui était autrefois assuré par les sapeurs-pompiers est désormais largement ouvert aux entreprises privées.

S'agissant des frelons asiatiques une circulaire préfectorale précise que les interventions des sapeurs-pompiers sont strictement limitées à **deux conditions réunies** :

1. lorsque la carence des professionnels est avérée (nid à plus de 8m du sol à proximité d'habitation) ;

et

2. en cas de risque pour les personnes sans possibilité de s'y soustraire.

Cette intervention est alors réputée non urgente et les sapeurs-pompiers n'ont pas le droit d'intervenir gratuitement. Le tarif des pompiers, qui peut atteindre plusieurs centaines d'euros, ne doit jamais être inférieur à celui pratiqué par les entreprises privées afin de ne pas être poursuivis pour concurrence déloyale. Ainsi, le dogme de la « libre concurrence » des entreprises et du « développement de l'initiative privée » est incompatible avec une gestion, par les sapeurs-pompiers, de la lutte contre les frelons asiatiques.

Même si nous souhaitons financer collectivement sur nos impôts les sapeurs-pompiers, leur formation et leur matériel la réglementation nous impose de payer individuellement une entreprise privée pour détruire les nids de frelons. Depuis l'arrivée du frelon asiatique en Aquitaine, en 2005, **l'expérience démontre que recours aux entreprises privées conduit à ne pas intervenir.** Les nids sont alors chaque année plus nombreux et nos abeilles davantage massacrées. Une « évolution » qui n'est pas sans danger pour l'Homme.

Rétroviseur



Journée verte d'automne le 9 octobre

▲ Raymond le jardinier prodigue ses précieux conseils

Journée verte d'automne le 9 octobre
L'équipe de Culture et Loisirs
qui organise la manifestation ▼



Cérémonie du 11 novembre ►

Dépôt de gerbe au monument aux morts



**▲ Descente de la route de La Carre
en Longskate le 23 octobre**

Une ambiance joyeuse et colorée



Marché de Noël le 4 décembre ►
Désormais une tradition bien ancrée

Conseil municipal Séance du 28 septembre 2011

Présents : Robert BALDÈS, Raymond RODRIGUEZ, Christiane SOU, Jean-Marie ARRIVÉ, Jean-Christophe MARMEY, Gisèle SOU, Valérie PIRRONE, Rosiane COUDOUIN, Alain DUPOUY, Josiane BROSSARD, Michel LECRENAIS.

Procurations : René ARRIGHI à J.-M. ARRIVÉ, Jean-Louis GUIRAUD à A. DUPOUY, Christian SCHMAUCH à R. BALDÈS, Sandrine NUEL à R. RODRIGUEZ

Sauf indication contraire, les décisions sont prises à l'unanimité.

► Révision du schéma directeur d'assainissement Jean-Marie ARRIVÉ

Le plan du zonage d'assainissement a été modifié par le comité syndical du SIAEPA du 14 septembre 2011. **R. COUDOUIN** signale qu'un problème sur le tracé persiste puisqu'il passe sur un chemin situé sur un pilier de carrière fissuré. Elle a un courrier du bureau des carrières souterraines du Conseil Général qui confirme que ce chemin ne peut être utilisé. Elle se positionnera pour le nouveau plan de zonage mais contre le tracé. **R. BALDÈS** précise que le tracé n'est pas définitif car les propriétaires concernés par un passage du réseau sur leur propriété doivent tous avoir donné leur accord. Ce qui n'est toujours pas le cas aujourd'hui.

En effet on est encore en attente de réponse de M. ARRAMON à l'enfouissement d'une canalisation sur son terrain en raison de la présence de carrières sous la voie publique. Celui-ci a indiqué à **C. SOU** qu'il attend que le SIAEPA le contacte. Or, après la rencontre du 1^{er} juin 2011 avec le Maire, le directeur du SIAEPA, le représentant du cabinet d'études, tous les documents demandés lui ont été transmis. Un nouveau courrier vient de lui être

adressé pour qu'il fournisse une réponse au SIAEPA.

Le conseil municipal approuve le zonage d'assainissement de la commune et non sur le tracé, qui nécessite encore l'aval de certains propriétaires fonciers.

► Proposition pour la Commission Intercommunale des Impôts Directs Christiane SOU

Cette commission va être créée par la Communauté de communes de Bourg en Gironde. Elle ne remplace pas la commission communale des impôts directs et ne travaillera que sur les commerces, artisans... En effet les communes ne perçoivent pas la Contribution économique territoriale versée à la CdC.

Notre collectivité doit proposer quatre personnes dont une résidant hors canton : Christiane SOU, Jean-Marie ARRIVÉ comme titulaires, Jean-Christophe MARMEY suppléant et Bernard CHERY comme résidant hors canton. Il est précisé qu'une liste comptant 40 noms sera soumise par la CdC parmi lesquels la Préfecture désignera 10 titulaires et 10 suppléants.

► Taxe d'aménagement (TA) Robert BALDÈS

La mise en œuvre de la réforme de la fiscalité de l'urbanisme instaure, à compter du 1^{er} mars 2012, la TA en remplacement de diverses taxes dont la Taxe Locale d'Équipement (TLE) en vigueur dans notre commune. La base servant de calcul à ces deux impôts étant sensiblement la même, le Conseil décide d'appliquer le même taux, soit 2,5%.

► Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^e classe à temps complet Jean-Marie ARRIVÉ

Suite à l'avis de la commission administrative paritaire en date du 30 juin 2011 Patrice LOTTIER bé-

néficie d'un avancement au grade d'adjoint technique principal de 2^e classe.

L'ancien poste restera ouvert mais sera non pourvu.

► Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT) Jean-Marie ARRIVÉ

L'IAT, payable en fin d'année au personnel de catégorie C de la commune, est octroyée dans notre commune depuis plusieurs années. Il est décidé d'appliquer un coefficient multiplicateur de 1,3 au salaire du mois de décembre, au prorata du temps de travail.

► Prime de fin d'année au personnel sous contrat Jean-Marie ARRIVÉ

Ce personnel ne pouvant pas bénéficier de l'IAT, il lui est alloué une prime exceptionnelle de fin d'année correspondant à 23,50% du salaire brut du mois de décembre, en fonction du temps de travail et de la durée du contrat.

► Subventions exceptionnelles Robert BALDÈS

Mata-Malam

Cette association de Samonac propose un projet ludique, créatif et valorisant en direction des jeunes, plus particulièrement de ceux qui n'ont pas d'activité en période périscolaire. Ce travail de création collective a pour objectif de transmettre des valeurs de tolérance et d'ouverture à soi et aux autres. Il sera conduit par Valentine COHEN, auteur, comédienne, chanteuse et metteur en scène, et Willie Schwarz batteur musicien et acteur. Les séances d'atelier déboucheront sur un spectacle. Des expériences de ce genre ont été menées dans d'autres communes de Gironde et de la Région Aquitaine. L'objectif est de tenter cette démarche sur les communes de Gauriac, Comps, Bayon, Saint Ciers de Canesse et Samonac.

Entre novembre 2011 et mai 2012, 14 demi-journées sont prévues. Pour terminer, deux représentations du spectacle seront proposées à la population. Coût de l'opération 4 186 € TTC. La participation financière sera répartie entre chaque commune, soit 837,20 € TTC chacune. Il a été convenu que chaque commune en règlera 50 % cette année et le reste en 2012 si le résultat s'avère positif.

Est-ce que ces ateliers se dérouleront à Gauriac demande **V. PIRRONE** ? Il n'y a pas de lieu déterminé, cette activité sera itinérante répond **R. RODRIGUEZ**. **R. COUDOUIN** demande si les autres communes sont d'accord et quelle est la durée de la convention. Oui répond **R. BALDES**, la convention sera passée de novembre 2011 à mai 2012. **J. BROSSARD** insiste sur le paiement en deux fois. Un budget communal fonctionne à l'année, donc les crédits nécessaires seront de 418,60 € pour 2011, il faudra prévoir au budget 2012 la même somme si nécessaire précise **R. RODRIGUEZ**.

Culture et Loisirs

Cette association a commandé 1000 cartes postales de Gauriac. Il a été convenu que la commune en récupère 500 pour être distribuées aux habitants de Gauriac avec le journal municipal. Il convient de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 180 € à cette association, soit la moitié du prix de revient.

Écho des Parents

Lors du déménagement de l'atelier municipal il a été récupéré de la ferraille dont la vente a rapporté 124,88 €. Cette somme sera reversée à l'association des parents d'élèves.

► Révision de la participation ordures ménagères

Christiane SOU

L'ajustement de la participation relevant des ordures ménagères 2011

sur le montant des loyers perçus par la commune se traduit par une réduction des charges sur le seul mois de novembre 2011.

► Prise en charge des frais pour le congrès des Maires

Robert BADES

Une élue et un agent administratif de la commune, participeront aux congrès des maires qui aura lieu à Paris du 22 au 24 novembre 2011. Leurs frais de transports et d'hébergement seront pris en charge par la commune sur présentation des factures correspondantes.

► Service Minimum d'Accueil à l'École

R. COUDOUIN remercie les parents qui sont présents dans la salle et donne lecture de son avis. **R. BALDES** fait ensuite part de différentes remarques aux conseillers (voir encadré page suivante).

V. PIRRONE s'était abstenue en 2008 car elle n'était pas d'accord avec la question posée lors du vote. Aujourd'hui elle souhaite un autre débat entre les conseillers sur le SMA avant de procéder à un nouveau vote.

R. RODRIGUEZ précise son avis :

1. Les enseignants sont des fonctionnaires de l'État c'est donc à l'État d'organiser lui-même un éventuel service minimum d'accueil (SMA) s'il le juge opportun. Il n'appartient pas aux communes de s'immiscer dans les conflits entre l'État employeur et les enseignants en organisant un SMA.
2. L'État demande aux communes ce qu'il ne s'impose pas à lui-même. En effet, quand un professeur des écoles est absent pour raison de maladie ou de stage il n'est que très rarement remplacé dès le premier jour. À Gauriac nous en avons plusieurs fois l'amère expérience.
3. Le SMA a été mis en place pour des raisons uniquement politiques comme cela a été justifié par Nicolas

SARKOSY lui-même le 5 juillet 2008 quand il a déclaré : « Désormais, quand il y a une grève en France, plus personne ne s'en aperçoit ». **R. RODRIGUEZ** conclut : c'est parce que je suis opposé aux manœuvres qui visent à briser les mouvements de grève je ne souhaite pas que ce SMA soit appliqué à Gauriac.

Après plusieurs interruptions de séances qui ont permis de donner la parole aux cinq personnes du public qui la demandaient, le Conseil, unanime, décide que ce sujet sera étudié et qu'une nouvelle décision sera prise avant la fin de l'année 2011.

► Questions diverses

Robert BALDES

Garderie périscolaire : Élodie ALARY ayant fait part tardivement de son intention de reprendre son activité au sein du SIRP uniquement, Aurélie HARDOUIN n'a pas souhaité continuer la garderie périscolaire pour la commune, car cela représente trop peu d'heures de travail. Lucy DESCOURTIEUX, qui habite la commune et qui avait fait un stage de 4 jours à la mairie, a accepté ce poste. Un contrat d'agent occasionnel d'une durée de 3 mois à compter du 1^{er} septembre 2011 lui a été proposé, pour un travail journalier de 2 heures.

Regroupement Pédagogique Intercommunal : l'inspection d'académie vient de faire savoir aux écoles primaires organisées en SIRP que chaque commune doit avoir son conseil d'école. C'est anormal puisque l'académie anticipe sur le débat de la réforme territoriale engagée par l'État, qui prévoit de supprimer les SIRP contre l'avis de la quasi totalité des communes concernées. Les maires refusent la suppression des SIRP, qui au plan financier ne coûtent rien aux communes. Une rencontre des maires du canton est prévue à la sous-préfecture le mardi 4 octobre 2011 à 9h30 avec dépôt d'une motion signée par tous. Jean-

Service Minimum d'Accueil à l'École

La déclaration de Rosiane COUDOUIN

Voilà trois ans que je demande l'application de la loi du 20 août 2008 relative au droit d'accueil des élèves de maternelle et primaire.

Aujourd'hui je reviens sur ce dossier à la demande de plusieurs familles, ici présentes, et la mienne.

Alors au nom des valeurs fondamentales de la République, de la Démocratie, au nom du devoir vis-à-vis des familles en matière d'accueil scolaire, devoir inscrit dans l'histoire de la république depuis 1885, je réclame au nom des familles présentes :

Le droit au Service Minimum d'Accueil déjà mis en place dans les autres communes du canton et le respect de la liberté des parents de poursuivre leurs activités professionnelles.

En effet quel maire se prévalant de la proximité sociale et de l'aide aux familles refuserait le service minimum d'accueil qui ne relève au final que du bon sens, d'autant que, le service minimum d'accueil est à la charge financière et juridique de l'État et non pas à la charge des collectivités locales.

En séance de conseil du 19 novembre 2008 Monsieur le Maire proposait aux élus : « de ne pas appliquer la loi tant que la commune n'aura pas la possibilité matérielle de l'appliquer avec le maximum de sécurité pour les enfants ».

Or toutes les arguties, toutes les finasseries juridiques que Monsieur le Maire expose notamment sur la responsabilité me paraissent irrecevables.

La possibilité matérielle, il l'a avec le maximum de sécurité.

Sur la liste des volontaires pour assurer le service minimum d'accueil fourni à Monsieur le Maire en 2008 figurent des parents d'élèves et des membres d'association de parents d'élèves à qui nous confions nos enfants depuis plusieurs années.

Alors Monsieur le Maire, je vous pose la question : « chaque jour les enfants sont accueillis avant et après l'école par du personnel qui les prend en charge sans que quiconque puisse douter qu'ils soient entre de bonnes mains ». Vérifiez-vous lors de vos recrutements le casier judiciaire des personnes recrutées ?

Il existe dans notre république de multiples façons de revendiquer, de faire valoir ces idées, je souhaite que celles-ci ne se manifestent pas sur le dos de parents isolés, présents ce soir.

La loi est la loi, elle a été votée, validée par le Conseil constitutionnel, elle doit s'appliquer.

Je demande donc aux 8 abstentionnistes du conseil du 19 novembre 2008 de bien vouloir se prononcer en leur âme et conscience eu égard aux familles présentes ce jour.

Les remarques de Robert BALDES

Dès les premières grèves après le vote du conseil municipal concernant le Service Minimum d'Accueil j'ai demandé aux parents en difficulté, par un mot dans le cahier des élèves, de se présenter à la mairie pour rechercher une solution au problème de garde concernant leur(s) enfant(s). Aucun parent n'est venu en mairie. D'autre part, le matin de chaque grève de 2008 à 2010, de 8h45 à 9h00, j'étais présent à l'école pour recevoir les parents si besoin, y compris lorsqu'une ATSEM ne faisait pas grève. Le plus souvent, aucun enfant n'est venu. À deux reprises les deux enfants qui sont venus sont repartis avec leurs parents pour ne pas rester seuls. Le 26 janvier 2009, après la tempête du 24 janvier, l'école n'était pas touchée mais n'avait pas d'enseignant puisque le Préfet avait demandé de fermer les établissements. Les deux ATSEM étaient présentes, la garderie ouverte, les deux enfants qui sont venus sont repartis avec des adultes qui sont venus les chercher volontairement.

La communication d'une liste de volontaires à la Préfecture pour les contrôler au fichier judiciaire national automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes n'est pas sans risque pour autant et peut poser problèmes dans certains cas. Si toutefois une personne venait à être interdite de garde d'enfants en raison de son passé, comment le lui dire sans divulguer cette information, qui doit demeurer confidentielle, et donc ne doit pas être portée à la connaissance des autres parents et de la population ?

Il faut bien réfléchir sur une situation de mauvais comportement à l'égard des enfants. Il y a suffisamment de cas, pour attirer l'attention sur la démarche de la commune en direction des enfants, et à plus forte raison des plus petits. Les gens sont toujours étonnés, malgré les exemples quotidiens repris dans les journaux. Il ne suffit pas de savoir qu'une personne est connue au fichier et de ne pas la retenir. Il est impossible de détecter quelqu'un qui n'a jamais fait l'objet d'interpellation par les services de police.

La commune responsable en cas d'accident. Les offres de service de personnes de bonne volonté sont compréhensibles, pour autant il n'est pas souhaitable de prendre le risque de les voir un jour ou l'autre accusées suite à un accident. Surveiller tant d'enfants en même temps est une grosse responsabilité. C'est lorsque l'accident s'est produit, que les enquêtes des assurances débutent, il est parfois très compliqué de démontrer sa bonne foi.

Le recrutement de personnes destinées à s'occuper des enfants dans une école pose un problème de responsabilité extrêmement important. Il y a la responsabilité administrative pour laquelle l'État dit se substituer à la commune, en cas d'accident, c'est une chose. Mais il y a aussi la responsabilité morale que la commune et le Maire conserve entièrement.

La commune n'a pas vocation à intervenir dans un différend entre l'État et ses fonctionnaires. L'État se décharge de sa responsabilité puisque c'est lui qui négocie avec les enseignants et non le Maire qui ne peut pas, et n'a pas à intervenir à un moment ou à un autre dans la négociation pour faire cesser le mouvement de grève puisque ce n'est pas l'employeur. Quel est l'employeur qui prendrait la responsabilité de s'ingérer dans un conflit en cours chez un autre employeur voisin ?

Marie ARRIVÉ y représentera le Maire.

Révision du Plan de Prévention des Risques de Mouvement de Terrain : une réunion du comité de

pilotage a eu lieu à la sous préfecture le 22 septembre 2011. Rien n'est arrêté, si ce n'est que nous avons un plan des premiers travaux du bureau d'études Alp'Géorisques qui dresse

les enjeux recensés à ce jour sur la commune de Gauriac.

Porte principale du bar endommagée suite à deux effractions : après une mise en

concurrence la commande a été passée à Fabien Fenêtres pour un prix de 2631,20 € TTC. Elle sera facturée à l'ancienne locataire car l'état de cette porte a été inscrit sur l'état des lieux de sortie.

Tracteur : des pales pour transporter des palettes ont été commandées chez CLASS pour limiter les manutentions de charges lourdes. Prix 944,84 € TTC.

Règlement d'informations crues (RIC): une révision devrait intervenir avant la fin de l'année. Nous avons eu une réunion à la sous-préfecture le 23 septembre 2011 (participation d'A. DUPOUY et de R. BALDÈS). Les principales évolutions devraient porter sur la mise en place dans le dispositif d'un nouveau tronçon constitué par l'estuaire de la Gironde et d'une modification portant sur la confluence Garonne-Dordogne.

Subvention d'État demandée, DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour rénover les peintures de l'église : elle a été refusée pour 2011. Un courrier de l'Association des Maires de France vient de nous informer qu'une seconde année de gel des dotations d'État aux collectivités locales, donc aux communes, a été décidée, pour 2012, le 28 septembre 2011 en Conseil des ministres. Il s'agit d'une grave décision qui bloque les investissements, donc l'activité des entreprises, ce qui va se traduire par une forte augmentation du nombre de chômeurs en France. Et puis, cela fera la seconde année que l'État n'aura pas versé de subvention (DETR) à la commune. C'est la première fois que cela se produit en 11 ans.

Commission des marchés : elle se réunira le 14 octobre 2011 à 16h00.

Formation des agents à compter du 1^{er} janvier 2012 : le CNFPT vient de nous indiquer que l'adoption par le parlement, dans la loi de finances rectificative pour 2011,

d'un amendement qui abaisse la cotisation versée au Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) de 1% à 0,9%. Cette décision ampute les ressources du service public de la formation de 33,8 millions d'euros par an, et ce dès 2012. Si la cotisation de la commune au CNFPT va baisser de 10% d'un côté, de l'autre les conséquences négatives seront supérieures. Pour continuer de former ses agents la commune devra procéder à des dépenses supplémentaires en faisant appel à des formations payantes ou bien prendre en charge tout ou partie des frais annexes à la formation.

Au final les communes n'y gagnent rien. Bien au contraire, cette mesure législative vient aggraver leur situation. Il faut convaincre de gouvernement de revenir sur cette disposition au moment du vote de la loi de finance 2012. L'Association des Maires de France (AMF) est favorable au maintien du financement consacré à la formation des agents territoriaux. Les agents ont de plus en plus besoin de formation professionnelle pour améliorer leurs compétences et s'adapter en permanence aux évolutions rapides de leur métier, tant au plan technologique qu'en raison de la révision des règles administratives.

Le Maire propose donc de voter un vœu demandant au gouvernement de renoncer à l'amputation de 10% de la cotisation pour la formation des agents territoriaux :

Le Conseil municipal de GAURIAC, réuni le 28 septembre 2012, demande que soit rétabli le taux plafond de 1% de la cotisation versée au Centre national de la fonction publique territoriale par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle de leurs agents.

R. RODRIGUEZ demande l'avis du Conseil pour l'organisation d'une soirée à la Gabare pour les jeunes du canton âgés de 12 ans à 17 ans, une cinquantaine, encadrés par 5 agents

de la CDC. **M. LECRENAIS** souhaite que le ménage de la salle soit assuré par la CDC.

V. PIRRONE est venue au marché nocturne organisé par la gérante du Bistrot de Gauriac. Manifestation réussie.

J.-C. MARMEY propose l'achat d'une benne portée de 180/85/60 pour accrocher derrière le tracteur, afin d'éviter d'atteler la grosse remorque pour transporter du petit ma-

Conseil municipal Séance du 30 novembre 2011

tériel. Une première offre s'élève à 427,00 € HT.

Présents : Robert BALDÈS, Raymond RODRIGUEZ, Christiane SOU, René ARRIGHI, Jean-Marie ARRIVÉ, Jean-Louis GUIRAUD, Jean-Christophe MARMEY, Gisèle SOU, Valérie PIRRONE, Alain DUPOUY, Christian SCHMAUCH, Josiane BROSSARD, M. Michel LECRENAIS.

Absente : Sandrine NUEL

Sauf indication contraire, les décisions sont prises à l'unanimité.

Le Maire informe les conseillers de la démission de Rosiane COUDOIN à compter du 24 novembre 2011 et donne lecture de son courrier recommandé adressé en mairie.

« En vertu de l'article L2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, je viens par la présente vous notifier la cessation anticipée de mes fonctions de conseillère municipale.

Élue en mars 2008 sur une liste apolitique, je constate que la gestion de la commune de GAURIAC est de plus en plus guidée par l'idéologie au détriment parfois des attentes et besoins de la collectivité.

Je ne trouve plus ma place au sein de votre équipe et le regrette sincèrement.

Par conséquent je vous notifie ma démission.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le maire, l'expression de mes respectueuses salutations. »

Le Sous-préfet est avisé de cette décision, précise **R. BALDÈS**.

Il est nécessaire de remplacer Rosiane COUDOUIN au sein des Syndicats intercommunaux où elle était déléguée du conseil municipal. Pour le SIRP, C. SOU est nommée titulaire et J. BROSSARD suppléante. Pour la piscine de Bourg, G. SOU est nommée. D'autre part, la possibilité de remplacer un conseiller dans une délégation auprès d'un syndicat intercommunal sera contrôlée.

J.-C. MARMEY souhaite intervenir :

« Je trouve regrettable la démission précipitée de Rosiane COUDOUIN avant même d'avoir délibéré sur le SMA et je pense que l'on peut être en désaccord sans aller jusqu'à la rupture ».

R. BALDÈS rajoute qu'il est dommage que Rosiane COUDOUIN ne poursuive pas son mandat pour soutenir son point de vue. Ce sont les différences qui génèrent les débats constructifs. Cependant, au final, c'est le vote des Conseillers qui entérine la décision à appliquer.

► Service minimum d'accueil (SMA) Robert BALDÈS

La précédente réunion du Conseil a largement débattu du SMA en présence de parents d'élèves qui avaient tenu à assister à la séance. À leur demande le Maire avait proposé des suspensions de séance pour leur permettre de faire connaître leur avis à l'assemblée municipale. Il a alors été convenu que le Conseil s'exprime à bulletin secret au cours d'une prochaine séance, avant la fin de l'année. C'est la raison pour laquelle le sujet a été remis à l'ordre du jour.

M. LECRENAIS fait lecture

d'un extrait de l'analyse de Philippe BLUTEAU, avocat à la cour, paru dans le Courrier des Maires n° 246 du mois de mai 2011 : « À ce jour, le juge administratif semble avoir posé sa jurisprudence : un refus de principe d'appliquer le service minimum d'accueil (SMA) pourra être, en urgence, suspendu, la commune se voyant enjoindre d'organiser ce service en lien avec l'État ; pour autant, des difficultés d'organisation ponctuelles et matérielles, dûment établies, pourront permettre aux maires de bonne foi d'échapper à cette censure. »

En accord avec le Conseil, le Maire propose de passer au vote à bulletin secret puisque, depuis la dernière séance, rien de nouveau ne justifie de relancer le débat. Il estime par ailleurs avoir fait ce qui était nécessaire lors des précédentes grèves. Il respectera évidemment la décision de ce soir.

La question posée est la suivante : ***pour ou contre l'application du SMA ?***

Résultat du vote à bulletin secret : Pour : 1 ; contre : 11 ; abstention : 1

► Réforme des droits de plantation de vigne Robert BALDÈS

Suite à l'interpellation de l'Association Nationale des Élus de la Vigne et du vin (ANEV), de la Fédération des Grands Vins de Bordeaux (FGVB), du Conseil Général de la Gironde et du Sénat concernant le projet de l'Union Européenne visant à rendre totalement libre la plantation de vignes sur tout son territoire à partir du 1^{er} janvier 2016, décide :

- de voter la motion présentée par le Maire (voir encadré page suivante) ;
- de saisir par courrier le président de la République, le Premier Ministre ;
- de communiquer la décision du Conseil auprès de la presse.

G. SOU insiste sur le danger de cette réforme qui permettra à n'im-

porte qui de planter n'importe où. **R. BALDÈS** précise qu'il y a 12 pays producteurs de la Communauté Européenne qui ont manifesté leur désaccord. Ne rien dire, c'est laisser faire. Les autres ne sont pas directement concernés par la viticulture ce n'est donc pas leur problème au contraire cette réforme peu leur donner le droit de planter de la vigne.

► Révision des charges locatives et du loyer du salon de coiffure

Christiane SOU

Il convient, comme chaque année, d'examiner l'évolution des charges locatives mensuelles des immeubles Dupont, Duong, la Poste, le salon de coiffure et le bar.

Cet examen se traduit par un montant total des charges mensuelles suivantes :

Immeuble Dupont

Logement 1 : 23,26 € , logement 2 : 24,80 €

Immeuble Duong

Logement 1 : 18,95 € ; logement 2 : 21,81 € ; logement 3 : 20,29 € ; logement 4 : 23,96 € ; logement 5 : 18,95 € ; logement 6 : 18,37 €

Immeuble de la Poste (maintenance chaudière + Ordures Ménagères)

Logement 1 : 24,15 € ; bureau de poste : 190,62 €/an

Salon de coiffure (OM) : 5,43 €

Bar (OM) : 8,80 €

Loyer du salon de coiffure

Conformément à l'évolution du coût de la construction dont la moyenne des quatre derniers trimestres de l'INSEE est de 1,90 %, le loyer s'élèvera à 362,48 € hors charges à compter du 10 décembre 2011.

► Raccordement postal, panneaux, plaques, numéros de rues, nouveaux plans de la commune

Christiane SOU, Robert BALDÈS

L'entreprise PVP SA située Le Champ de la Maison à 71160 ST AGNAN a été retenue. Le montant de l'offre est de 6 225,73 € TTC, il a

Motion sur les droits de plantation

Considérant la décision prise en 2008 de rendre totalement libre la plantation de vignes sur tout le territoire de l'Union Européenne à partir du 1^{er} janvier 2016 ;

Considérant que la plantation de vignes est régulée dans certains États membres depuis les années 1930 et dans l'Union européenne depuis les années 1970 ;

Considérant que la Commission a proposé dans la dernière réforme de l'OCM de diminuer le potentiel de production à travers le financement d'un plan d'arrachage et dans le même temps de libéraliser les plantations à partir du 1^{er} janvier 2016, que ces deux mesures sont antinomiques ;

Considérant les conséquences probables de la libéralisation des plantations sur l'économie, l'aménagement du territoire, les paysages, le tourisme, l'environnement : surproduction, chute des prix, diminution de la qualité, perte de notoriété, disparition des exploitations familiales, délocalisation du vignoble vers les plaines, concentration du secteur ;

Considérant les très vives inquiétudes que provoque cette décision chez les professionnels, les élus et plus largement les citoyens ;

Considérant que la quasi-totalité des pays producteurs dénonce aujourd'hui cette décision et demande à la Commission de maintenir cet outil de régulation du potentiel de production ;

Considérant que l'encadrement du potentiel de production ne freine pas le développement des exploitations (plusieurs dizaines de milliers d'hectares de droits attribués durant ces dix dernières années) mais qu'il permet d'assurer un équilibre entre l'offre et la demande ;

Considérant que cet instrument n'a aucune incidence sur le budget communautaire ;

Considérant le calendrier des institutions européennes et l'incertitude importante qui pèse sur la réouverture du dossier ;

Nous élus de GAURIAC

Demandons au gouvernement et au Chef de l'État de poursuivre leurs efforts et de convaincre avant fin 2011 les quelques États membres nécessaires à la formation d'une majorité qualifiée ;

Invitons le Conseil des Ministres de l'agriculture à acter formellement ensuite les positions ;

Demandons à la Commission d'entendre la position portée par la quasi-totalité des pays producteurs et de faire une nouvelle proposition législative ;

Appelons le parlement européen à user de ses nouveaux pouvoirs et à prendre toutes les initiatives législatives et politiques utiles pour faire aboutir ce dossier au plus vite.

été décidé de mettre le logo de la commune en couleur pour un montant supplémentaire de 30 € HT.

Offre de prix pour la réalisation de nouveaux plans de la commune qui seront distribués dans chaque foyer : BS média de Samonac : 2000 exemplaires pour un montant de 941,00€ HT.

Offre de prix pour la fourniture d'une sucette double face entre la

poste et la mairie : 1667,00 HT (1993,73€ TTC) en remplacement du récent panneau publicitaire qui ne donne pas satisfaction.

Le Conseil accepte l'offre de prix pour la réalisation des nouveaux plans de la commune et décide de reporter la décision d'acquisition d'une sucette. Les élus souhaitent que les annonceurs, victimes de cette arnaque fassent des démarches contre le publicitaire malhonnête.

► Renouvellement du contrat CNP assurance

Robert BALDÈS

La commune accepte une proposition d'assurance à CNP Assurances, pour la couverture des risques incapacités du personnel. La prime annuelle afférente à ce contrat inclut les frais de gestion, laquelle a été confiée par voie de convention au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde, sans surcoût pour la collectivité.

Impôts fonciers suite à l'acquisition du garage de M. MICHEAU

Robert BALDÈS

Après plusieurs démarches auprès des services des impôts et du Trésorier de la commune il n'est pas légal de prendre en charge la partie des impôts fonciers à compter de la date d'acquisition du garage de M. MICHEAU, cette pratique étant autorisée seulement entre particuliers.

► Désignation de délégués à la commission accessibilité de la CdC

Robert BALDÈS

Le 1^{er} janvier 2015 tous les Établissements recevant du public existants devront être accessibles aux personnes handicapées. Cette mesure entraînera des frais pour les collectivités afin mettre leurs bâtiments aux normes.

J.-M. ARRIVÉ est nommé délégué titulaire à la commission accessibilité de la CDC de Bourg en Gironde, et Alain DUPOUY suppléant.

► Transfert du pouvoir de concession du gaz naturel au SDEEG

Robert BALDÈS

La commune est adhérente au Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde (SDEEG 33), qui est autorité organisatrice du service public de distribution de l'é-

nergie électrique sur le département de la Gironde. Les statuts du SDEEG, modifiés le 22 août 2006, désignant notre syndicat compétent en matière d'organisation du service public du gaz avec, en particulier, la possibilité de passer, avec les entreprises concessionnaires tout contrat ayant pour objet la distribution du gaz.

Il est important que la commune accepte de transférer sa compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz au SDEEG pour les raisons suivantes ;

- d'une part, cette compétence éminemment technique nécessite une expertise pour son exercice et requiert ainsi des moyens humains, techniques et financiers qui ne peuvent être assurés qu'au sein d'une structure dédiée à l'énergie ;

- d'autre part, les enjeux de sécurité et de qualité du gaz distribué qui incombent au gestionnaire du réseau de distribution, nécessitent l'efficacité d'un contrôle de l'autorité concédante sur le concessionnaire en charge des missions précitées. L'efficacité d'un tel contrôle requiert des moyens humains et techniques dont la commune ne peut se doter individuellement. La coopération intercommunale, en ce domaine, permet une nécessaire mutualisation des moyens. Le transfert de la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique du gaz n'obèrera pas le dialogue entre la commune et GrDF en matière d'aménagement durable du territoire (développement et sécurité des réseaux gaziers,...) ;

- enfin, l'article L.2224-34 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la réalisation d'actions tendant à maîtriser la demande de gaz.

Le SDEEG, regroupant à terme, au sein d'un seul contrat de concession, les communes desservies par l'opérateur GrDF sur la base de contrats d'exploitation des réseaux de distribution publique du gaz issus

du monopole, sera en mesure d'exercer le coûteux mais néanmoins primordial contrôle du concessionnaire. De même, le Syndicat pourra assurer l'analyse des dossiers d'extension du réseau en veillant à la pertinence des considérations financières conditionnant, selon le concessionnaire, le développement de ces réseaux.

► Questions diverses Robert BALDÈS

Travaux du pignon ouest du gymnase : entreprise attributaire du marché : ETC de 33-Mérignac pour un montant de 7 334€ HT (8771,46€ TTC). Les travaux sont prévus pour la dernière semaine de décembre 2011.

Volets de l'école : suite à la mise en concurrence c'est FABIEN FENETRES de Gauriac qui fera les travaux de remplacement pour un montant de 3990,00€ HT, 4772,04€ TTC.

Stores de la garderie de l'école : 1030,94€ TTC

Absences pour faits de grève
Le maire rappelle que les agents municipaux en grève ne sont pas rémunérés contrairement à ce que l'on peut entendre ici ou là, notamment depuis quelques semaines.

J.-M. ARRIVÉ s'inquiète sur l'enquête publique concernant la centrale nucléaire du Blayais qui a lieu en ce moment et sur le fait que seulement 10 communes sont concernées alors qu'il y en avait 66 lors de la première enquête.

Seules les communes situées dans un rayon de 10 km autour de la centrale sont incluses dans l'enquête publique répond **R. BALDÈS**. **J.-M. ARRIVÉ** conteste le périmètre et demande que Gauriac soit intégré à cette nouvelle enquête.

J.-M. ARRIVÉ informe les conseillers que lors de la prochaine réunion du SIAEPA l'augmentation des tarifs est à l'ordre du jour, il demande l'avis de ses collègues pour voter. **R.**

RODRIGUEZ et R. BALDES rappellent que l'augmentation précédente avait été argumentée par la baisse des subventions du Conseil Général et la suppression de celles d'Adour Garonne et de l'État, permettant les investissements en réseaux collectifs. Les Conseillers municipaux demandent à leur délégué de voter en fonction des explications qui seront données lors de la réunion du syndicat.

Gisèle SOU informe les conseillers que le repas des aînés aura lieu le 18 mars 2012 et qu'il faut distribuer les chocolats à tous les foyers concernés avant la fin de l'année.

Conseil municipal Séance du 14 décembre 2011

Présents : Robert BALDÈS, Raymond RODRIGUEZ, René ARRIGHI, Jean-Marie ARRIVÉ, Jean-Louis GUIRAUD, Jean-Christophe MARMEY, Gisèle SOU, Valérie PIRONE, Alain DUPOUY, Christian SCHMAUCH, Josiane BROSSARD, Michel LECRENAIS.

Procuration : Christiane SOU pouvoir à Robert BALDES

Absente : Sandrine NUEL

► **Présentation du programme d'actions du schéma d'aménagement et de développement durable du territoire cantonal**
Robert BALDÈS

Angélique BERNARD et Benjamin HUREL agents de la CdC de Bourg, présentent aux conseillers municipaux le programme d'actions du schéma d'aménagement et de développement durable du territoire, proposé par le cabinet PONANT qui était chargé de l'étude.

Quatre orientations scindées en trente quatre actions sont proposées

Orientation 1. Confirmer l'accessibilité de la CdC et les espaces dédiés aux activités économiques.

Orientation 2. Embellir le cadre de vie en s'appuyant sur l'histoire du lieu

Orientation 3. Faire partager le territoire aux visiteurs

Orientation 4. Protéger et agir sur l'environnement

Il est demandé aux élus de faire connaître leur choix par un classement des actions qu'ils jugent prioritaires de 1 à 10. Cette proposition devra être transmise à la CdC de Bourg en Gironde pour le 15 janvier 2012.

Le Maire propose que chaque conseiller étudie ce dossier afin d'en débattre lors d'une coordination. La proposition finale tiendra compte des résultats globaux de ce sondage, l'action ayant le plus de voix sera classée en n° 1 etc.

► Enquête publique CNPE du BLAYAIS Jean-Marie ARRIVÉ

Les Conseillers ont été destinataires d'un courrier de l'association Défense des Sites et des Habitants de Haute Gironde sur l'enquête publique demandée par le Préfet de la Gironde pour l'utilisation du combustible MOX pour les tranches 3 et 4 du CNPE du Blayais.

La zone de risque retenue est d'un rayon de 10 km autour de la centrale du Blayais, alors qu'une zone de 30 km avait été définie par la Préfecture de la Gironde pour la distribution des pastilles d'iode. Il est incompréhensible que le périmètre retenu il y a quelques années ne soit pas le même aujourd'hui.

Il demande donc qu'un courrier soit adressé au Préfet de la Gironde afin que toutes les communes concernées précédemment soient incluses lors des prochaines enquêtes.

► Questions diverses

Panneaux et plaques des noms de rues

Après étude de la maquette des plaques de noms de rues et des numéros il sera demandé au fournisseur d'apporter les changements suivants :

- toutes les inscriptions en majuscules accentuées ;
- les appellations, rue, chemin, allée... doivent être placées à côté du logo de la commune ;
- les lettres en blanc grisé (comme sur l'échantillon laissé en mairie).

Ces modifications seront demandées par courriel. Les nouvelles maquettes seront transmises à chaque conseiller afin de collecter leur avis rapidement, ce qui permettra de confirmer la commande avant la semaine prochaine si possible.

Assainissement collectif

J.-C. MARMEY souhaite avoir des informations sur le dossier d'assainissement collectif de Banly, Perrinque, Barruet, Barbezieux, Camp Haut, sachant que suite à la rencontre avec le Maire et le responsable technique du SIAEPA, M. ARRAMON avait demandé des compléments d'informations techniques pour le passage et le raccordement du tout à l'égout chez lui. R. BALDÈS, M. LAHOUSSE lui ont alors fourni tous les renseignements qu'il voulait y compris une proposition de convention. J.-C. MARMEY demande quels sont les arguments de M. ARRAMON pour persister à bloquer ce dossier encore aujourd'hui.

R. BALDÈS répond qu'effectivement M. ARRAMON a eu tous les renseignements qu'il voulait, par écrit, par le Directeur du SIAEPA et le Cabinet Merlin. Depuis une lettre de relance lui a été envoyée mais est restée sans réponse à ce jour. Une rencontre aura lieu avec le SIAEPA début 2012 pour envisager la suite à donner à cette situation qui porte préjudice aux habitations sur carrière. Le Maire a conscience que les résidents concernés sont de plus en plus excédés par le silence de M. ARRAMON.

ETAT CIVIL 4E TRIMESTRE 20011

NAISSANCES

**Robin Jules Gabriel
BEAUPUITZ**
à Blaye le 13 décembre 2011

**Violette Célestine Jeanne
BEUZELIN**
à Blaye le 13 décembre 2011

DÉCÈS

Jean Pierre Paul André HAIE
à Blaye le 9 octobre 2011

Alain-Paul CATTEAU
À Gauriac le 23 octobre 2011

Paulette LATASTE
Le 17 novembre 2011 à Libourne



Le petit flâneur

...

.... passait par là... au bord du fleuve, à hauteur de Furt, où un inconnu, pas vu pas pris, s'était délesté de son chargement destiné à la déchèterie.

Mais alors, est-elle trop loin ? Était-il trop tard ou trop tôt ? Était-elle fermée cette sacrée déchèterie ? Parfois ce n'est que de la végétation disent certains qui préfèrent ignorer la réglementation. Mais là, à cet endroit, tout proche d'un admirable carrel, bidet, vitres, divers résidus de chantier, attendaient les caprices de la marée pour disparaître allègrement au gré des flots. Le piéton agacé de voir ce tas insolite prêt à prendre le large a immédiatement avisé la mairie. C'est notre vaillant cantonnier qui a dû tout abandonner pour transférer le « cadeau » jusqu'à la fameuse déchèterie.

Écocitoyenneté

Équipe : Danielle Dejoue, Michelle Klein



Les chemins de la biodiversité

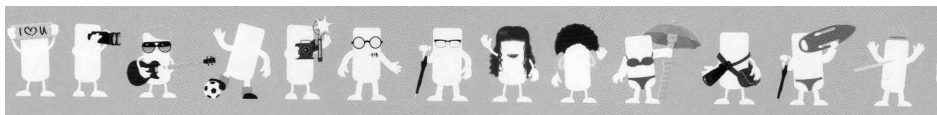
La biodiversité est la contraction de « diversité écologique ». La biodiversité désigne la variété, la diversité du monde vivant : flore, faune, fonge (champignons), bactéries, et virus. Elle représente l'ensemble des espèces vivantes peuplant un écosystème, agissant par interactions entre elles et avec leur milieu de vie. *Source Ministère du Développement Durable*

À SAVOIR. Plus qu'une préoccupation, la biodiversité est une urgence. En France une espèce sur cinq est menacée, plus globalement sur la terre : un amphibien sur trois, un oiseau sur huit et un mammifère sur quatre sont menacés d'extinction... Les causes de la disparition du vivant sont nombreuses : dégradations, destructions du paysage, disparition des habitats (forêts, récifs, espaces verts, etc...), surexploitation, pollutions, étalement urbain, changements climatiques...

L'équilibre de notre écosystème est fondamental pour préserver la chaîne alimentaire de laquelle dépendent toutes les espèces, nous compris !

Alors on fait quoi ?!

L'écocitoyenne attitude



Savez-vous quelle est la capitale française de la biodiversité qui a su allier industrie, habitat, et urbanisation ?

Avec 1 arbre, 127 m² par habitant, la verdure omniprésente, GRANDE SYNTHÉ dans le département du Nord (59) s'est imposée parmi 80 villes candidates comme la plus nature des villes françaises par NaturParif,

... 374 ha urbanisés, 150 ha de forêt, 43 ha d'étangs, 400 ha d'espaces verts, 12 km de canaux et 23 238 habitants,

... une gestion différenciée c'est-à-dire des méthodes alternatives à l'utilisation des produits phytosanitaires (pesticides) néfastes pour l'environnement et la biodiversité,

... le retour d'espèces rares : 600 taxons de plantes validés par le conservatoire botanique, 103 espèces de champignons, 74 espèces d'oiseaux nicheurs, 12 espèces de libellules, 5 espèces d'amphibiens.

Dame nature reprend sa place !

Pour partager ce savoir faire, et impliquer le citoyen dans cette démarche de protection de l'environnement, Grande Synthé offre au public :

- Un centre d'initiation à l'environnement pour les petits et les grands !
- Des événements annuels comme les visites des jardins publics permettant de découvrir un espace horticole de collection de plantes et d'arbres rares.
- Des chemins de la biodiversité avec le partenariat d'entreprises permettant de découvrir la biodiversité sur un site industriel et en milieu urbain.
- Un jardin des plantes médicinales : 300 plantes sur 1 ha. Le jardin offre un panorama exhaustif de l'action possible des plantes sur la santé et permet de comprendre les interactions entre les plantes.
- Un verger pédagogique : 3 ha, 160 variétés de fruits et espèces locales anciennes.



Containers poubelles

Ne pas oublier les rentrer après le passage des éboueurs, le lundi matin

Saint Giron d'Aiguevives Site fermé pour travaux

En raison des travaux qui débuteront prochainement sur le site du SMICVAL à Saint Giron d'Aiguevives (lieu-dit la côte rôtie), ce dernier ne sera plus accessible au public pour des raisons de sécurité.

La distribution des composteurs individuels, des bacs de collecte et la sensibilisation des administrés s'effectuera désormais exclusivement au domicile de ces derniers.

Les nouveaux arrivants sur la commune et les volontaires à la pratique du compostage individuel pourront être rencontrés par nos conseillers en valorisation à leur domicile, sur rendez-vous. Les bacs de collecte défectueux seront remplacés par notre service livraison, sur simple demande.

La vente du compost sur le site de St Giron sera également suspendue mais le compost reste disponible à la vente sur le Pôle Environnement de St Denis de Pile.

Pour tout renseignement, merci de contacter le service des conseillers en valorisation

au 05 57 84 74 00

ou sur www.smicval.fr



Calendrier de collecte Gauriac

Ordures ménagères résiduelles
Papiers et emballages recyclables

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
Dim 1 Lun 2 Mar 3 Mer 4 Jeu 5 Ven 6 Sam 7 Dim 8 Lun 9 Mar 10 Mer 11 Jeu 12 Ven 13 Sam 14 Dim 15 Lun 16 Mar 17 Mer 18 Jeu 19 Ven 20 Sam 21 Dim 22 Lun 23 Mar 24 Mer 25 Jeu 26 Ven 27 Sam 28 Dim 29 Lun 30 Mar 31	Mer 1 Jeu 2 Ven 3 Sam 4 Dim 5 Lun 6 Mar 7 Mer 8 Jeu 9 Ven 10 Sam 11 Dim 12 Lun 13 Mar 14 Mer 15 Jeu 16 Ven 17 Sam 18 Dim 19 Lun 20 Mar 21 Mer 22 Jeu 23 Ven 24 Sam 25 Dim 26 Lun 27 Mar 28 Mer 29	Jeu 1 Ven 2 Sam 3 Dim 4 Lun 5 Mar 6 Mer 7 Jeu 8 Ven 9 Sam 10 Dim 11 Lun 12 Mar 13 Mer 14 Jeu 15 Ven 16 Sam 17 Dim 18 Lun 19 Mar 20 Mer 21 Jeu 22 Ven 23 Sam 24 Dim 25 Lun 26 Mar 27 Mer 28 Jeu 29 Ven 30 Sam 31	Dim 1 Lun 2 Mar 3 Mer 4 Jeu 5 Ven 6 Sam 7 Dim 8 Lun 9 Mar 10 Mer 11 Jeu 12 Ven 13 Sam 14 Dim 15 Lun 16 Mar 17 Mer 18 Jeu 19 Ven 20 Sam 21 Dim 22 Lun 23 Mar 24 Mer 25 Jeu 26 Ven 27 Sam 28 Dim 29 Lun 30	Mar 1 Jeu 2 Ven 3 Sam 4 Dim 5 Lun 6 Mar 7 Mer 8 Jeu 9 Ven 10 Sam 11 Dim 12 Lun 13 Mar 14 Mer 15 Jeu 16 Ven 17 Sam 18 Dim 19 Lun 20 Mar 21 Mer 22 Jeu 23 Ven 24 Sam 25 Dim 26 Lun 27 Mar 28 Mer 29 Jeu 30 Ven 31	Ven 1 Sam 2 Dim 3 Lun 4 Mar 5 Mer 6 Jeu 7 Ven 8 Sam 9 Dim 10 Lun 11 Mar 12 Mer 13 Jeu 14 Ven 15 Sam 16 Dim 17 Lun 18 Mar 19 Mer 20 Jeu 21 Ven 22 Sam 23 Dim 24 Lun 25 Mar 26 Mer 27 Jeu 28 Ven 29 Sam 30	Dim 1 Lun 2 Mar 3 Mer 4 Jeu 5 Ven 6 Sam 7 Dim 8 Lun 9 Mar 10 Mer 11 Jeu 12 Ven 13 Sam 14 Dim 15 Lun 16 Mar 17 Mer 18 Jeu 19 Ven 20 Sam 21 Dim 22 Lun 23 Mar 24 Mer 25 Jeu 26 Ven 27 Sam 28 Dim 29 Lun 30 Mar 31	Mer 1 Jeu 2 Ven 3 Sam 4 Dim 5 Lun 6 Mar 7 Mer 8 Jeu 9 Ven 10 Sam 11 Dim 12 Lun 13 Mar 14 Mer 15 Jeu 16 Ven 17 Sam 18 Dim 19 Lun 20 Mar 21 Mer 22 Jeu 23 Ven 24 Sam 25 Dim 26 Lun 27 Mar 28 Mer 29 Jeu 30 Ven 31	Sam 1 Dim 2 Lun 3 Mar 4 Mer 5 Jeu 6 Ven 7 Sam 8 Dim 9 Lun 10 Mar 11 Mer 12 Jeu 13 Ven 14 Sam 15 Dim 16 Lun 17 Mar 18 Mer 19 Jeu 20 Ven 21 Sam 22 Dim 23 Lun 24 Mar 25 Mer 26 Jeu 27 Ven 28 Sam 29 Dim 30 Lun 31	Lun 1 Mar 2 Mer 3 Jeu 4 Ven 5 Sam 6 Dim 7 Lun 8 Mar 9 Mer 10 Jeu 11 Ven 12 Sam 13 Dim 14 Lun 15 Mar 16 Mer 17 Jeu 18 Ven 19 Sam 20 Dim 21 Lun 22 Mar 23 Mer 24 Jeu 25 Ven 26 Sam 27 Dim 28 Lun 29 Mar 30 Mer 31	Jeu 1 Ven 2 Sam 3 Dim 4 Lun 5 Mar 6 Mer 7 Jeu 8 Ven 9 Sam 10 Dim 11 Lun 12 Mar 13 Mer 14 Jeu 15 Ven 16 Sam 17 Dim 18 Lun 19 Mar 20 Mer 21 Jeu 22 Ven 23 Sam 24 Dim 25 Lun 26 Mar 27 Mer 28 Jeu 29 Ven 30	Sam 1 Dim 2 Lun 3 Mar 4 Mer 5 Jeu 6 Ven 7 Sam 8 Dim 9 Lun 10 Mar 11 Mer 12 Jeu 13 Ven 14 Sam 15 Dim 16 Lun 17 Mar 18 Mer 19 Jeu 20 Ven 21 Sam 22 Dim 23 Lun 24 Mar 25 Mer 26 Jeu 27 Ven 28 Sam 29 Dim 30 Lun 31

- Un doute...?
- La collecte des ordures ménagères résiduelles s'effectue le matin, veillez à bien sortir votre bac la veille au soir.
 - La collecte des papiers et emballages recyclables s'effectue le matin, veillez à les présenter la veille au soir.

Contactez le 05 57 84 74 00



www.smicval.fr

Aide mémoire du tri

Comment dois-je trier mes déchets ?

LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL

INFOS PRATIQUES

Des formations gratuites sont accessibles par le SMICVAL !



Tontes, épluchures de fruits et de légumes, marc de café, coquilles, fleurs fanées, papiers essuie tout...

LES RECYCLABLES

INFOS PRATIQUES

Égouttez les boîtes de conserves
N'écrasez pas les bouteilles plastiques



Papiers, enveloppes, journaux, prospectus, boîtes, briques, cartonnettes, bouteilles et flacons en plastique

LES ORDURES MÉNAGÈRES

INFOS PRATIQUES

Utilisez des sacs plastiques résistants



Déchets non-recyclables, pots de yaourts, barquette, gobelet en plastique, barquette en polystyrène, couches

LE VERRE

INFOS PRATIQUES

Enlevez les bouchons et les capsules



Bouteilles, pots et bocaux en verre

LES TEXTILES

INFOS PRATIQUES

Placez-les dans un sac
Attachez les chaussures par paire
Ne pas mettre de vêtements souillés



Chaussures, vêtements bébé, enfant et adulte

ACCÈS DÉCHÈTERIE

Déchèterie Saint Paul

Lieu dit Fourneton - Tél : 05 57 42 81 51



Déchets verts, meubles, bois, ferraille, encombrants, DEEE, huiles, gravats

Une question sur le tri ? Des informations sur le compostage ? Une équipe de conseillers en valorisation est à votre écoute et des rendez-vous sont organisés sur simple demande. Les sacs jaunes sont disponibles dans votre mairie.

Pour tout renseignement :

05 57 84 74 00 ou **www.smicval.fr**

Association Communale de Chasse Agréée de Gauriac

L'actualité

En cette année de crise, le milieu de la chasse se porte plutôt bien dans notre commune, avec une augmentation sensible du nombre de pratiquants. Mais il ne faut pas relâcher nos efforts en faveur de nos territoires et nos espèces animales, si nous voulons pérenniser notre activité.

En effet, quoi de plus choquant que de voir un dépôt sauvage au beau milieu d'un paysage que nous sillonnons tous les jours.

À tous, je souhaite une bonne fin de saison.

Bernard MONNET

Repas annuel

Comme chaque année l'Acca organisera son repas annuel dans le courant du mois de mars 2012 (la date sera fixée très prochainement).

N'hésitez pas à nous rejoindre nombreux pour une soirée très conviviale.

CONTACT
Bernard MONNET
06 77 06 21 78

Début de saison

La migration s'est faite dans des conditions favorables sur notre secteur d'activité. En effet les oiseaux sont arrivés rapidement déjouant tous les pronostics. Grives et palombes étaient au rendez-vous.

Un petit bémol, toutefois, concernant le comportement de certains chasseurs pour lesquels nous avons été obligés d'intervenir directement. Avec l'arrivée des oiseaux en nombre, les tirs furent eux aussi « nombreux ». La garderie fut prévenue aussitôt dans une démarche de prévention. Et le calme fut rétabli.



Palombe

Battue aux sangliers

Une battue a été organisée le 28 octobre avec de nombreux Chasseurs de la Commune et des participants des Communes voisines, avec les lesquelles, nous collaborons étroitement.

Les Chiens ont fait partir 5 sangliers des falaises, dont 2 prélevés (77 kilos et 47 kilos).



Sanglier débusqué...



À très bientôt...



La **ludo**thèque itinérante
du Canton de Bourg.

Halloween 2011

Un peu plus de 60 personnes ont joué le jeu et ont participé au monstrueux après midi proposé par la ludothèque à l'Asso des Jeux. Des citrouilles ont été magnifiquement décorées dans tous les styles, et tous les « créateurs » ont été récompensés. Le gagnant a reçu une délicieuse corbeille gourmande offert par l'épicerie SPAR de Gauriac et tous les joueurs se sont régalés avec des bonbons offerts par la boulangerie Félix. L'association remercie très chaleureusement les commerçants qui ont participé aux récompenses.

Les nouveautés ludiques et les animations ont beaucoup plu et amusé : les plus courageux ont même osé plonger leurs mains dans les marmittes concoctées par Sandrine, Maguy et Laetitia, il fallait trouver des gages cachés une marmite de sauce gluante, une marmite de bouillie marron, une autre mélangée de farine et d'eau..., autant dire de bonnes sensations et du suspense pour les plus téméraires. En revanche les plus grands se sont rattrapés sur les dégustations des produits insolites proposé par Delphine (glace au camembert, fromage frais/wasabi ou encore ail et citrouille au tabasco et piment). Quand aux plus petits l'atelier création de potion magique a remporté un grand succès auprès de Marlène. Cependant aucun aventurier n'a osé s'approcher de Davy tellement son déguisement était réussi !!

Les jeux de société autour des monstres, sorcières et autres vampires ont su faire frissonner le public. Enfin le goûter a fini par rassasier tout ce petit monde et à conclure sur un après midi ludique, convivial et fort monstrueux !

Araignées,
sorcières,
monstres
en tout genre...

Brrr !
La Gabare
était hantée



L'équipe de la ludothèque

Prochaines permanences de la Ludothèque à Gauriac (La Gabare)

Jeu sur place & prêt de jeux

Janvier

Mardi 24 9h30-12h **accueil 0-3ans** / 16h-18h : accueil tout public

Mercredi 25 9h30-12h / 14h-18h : accueil tout public

Février (vacances scolaires)

Mardi 28 9h30-12h / 14h-18h : accueil tout public

Mercredi 29 9h30-12h / 14h-18h : accueil tout public

Mars

Mardi 27 9h30-12h **accueil 0-3ans** / 16h-18h : accueil tout public

Mercredi 28 9h30-12h / 14h-18h : accueil tout public



Non ce ne sont pas des martiens mais l'assistance réjouie des diaporamas et vidéos en relief 3D projetés par le club photo Haute Gironde Image Numérique.

Une météo idéale

Quelle meilleure météo que ce maussade dimanche pluvieux et venteux pour s'enfermer quelques minutes dans le noir d'une salle de projection ? C'est sans doute pourquoi une bonne cinquantaine de personnes venues de toute la

région s'est retrouvée à la Gabare de Gauriac pour assister à ce spectacle gratuit en 3D relief.

Pourquoi nous voyons en relief ?

Voilà une drôle de question à laquelle nous n'avions pas pensé tant cela nous est naturel. Mais pour comprendre comment fonctionne le relief à la télévision ou au cinéma il fallait y répondre. Dès que cela fut fait, toute la salle avait compris la 3D relief. Suivirent quelques questions : pourquoi des lunettes ? Que veut dire lunettes passives et lunettes

actives ? Peut on en faire soi-même ?

Des images étonnantes

Le club H.G.I.N. souhaitait donner un aperçu de l'ensemble des possibilités de la 3D relief, aussi la programmation qui suivit fut variée. Éclosions de fleurs en gros plans et en accéléré qui sortaient littéralement de l'écran, images mathématiques rappelant les vaisseaux spatiaux et les décors de « La Guerre Des Étoiles », diaporamas poétiques réalisés avec des photos 3D de la région, illustrations de chansons, reportages événementiels et enfin le diaporama réalisé à l'occasion de la souscription au profit de l'église Saint Pierre de Gauriac.

Expérience à renouveler

Au regard du succès rencontré, les différents partenaires de cette manifestation, Commune de Gauriac pour la salle, Stéréo Club Français pour le matériel et le club photo Haute Gironde Image Numérique pour l'ensemble de l'organisation, auraient l'intention de renouveler cette expérience originale.

Contact : hgin@free.fr

Culture et Loisirs Les vœux

L'association vous adresse ses meilleurs vœux pour 2012 et vous invite à participer à ses activités du lundi et du jeudi de 14h00 à 17h00.

Nos manifestations en 2012

- Journée verte de printemps : dimanche 15 avril
- Journée verte d'automne : dimanche 7 octobre
- Marché de Noël : dimanche 2 décembre

**Tout
sur
Gauriac**
www.gauriac.fr

Imagine On recrute...

En quoi ça consiste ?

Nous nous retrouvons chaque mardi soir de 19 h 30 à 21 h 30 à la salle de la Gabare à Gauriac autour d'exercices, de jeux de théâtre, d'improvisations...

Le but est de créer un spectacle suivant les envies et délires de chacun, de pousser toujours un peu plus loin le « lâcher prise », avoir un terrain de travail où l'on se donne le droit d'expérimenter le jeu.

Beaucoup de rires et de travail aussi....!

N'hésitez pas à venir essayer 1 ou 2 séances.

1^{ère} séance : le mardi 10 janvier à 19 h 30 à Gauriac à la salle de la Gabare.

Questions pratiques

L'adhésion à l'association est 15 € pour l'année

La cotisation est de 25 € par mois.

Les représentations auront lieu à partir de septembre 2012, notamment dans le cadre des « Tentations » du collectif GASPARD à Blaye, à Gauriac et dans quelques villes alentours.

N'hésitez pas à m'appeler pour plus de renseignements,

Mathilde Maumont
comédienne et metteur en scène.
09 61 60 78 97 - 06 60 25 17 59

Solution du jeu

E	T	S	E		E	S	U		E	U	R
R		E	S	I	V	E	T	E			E
T	E	R	V	V	V	T		R	U	E	H
E	I	P		E	T	L	E	V	R	E	C
	T	V	N	V		E	T	I	C	N	I
S	V		E	N	O	N	V		E	I	F
E	S	U	M		R	E	W	I	R	T	
W		R	U	E	T	C	O	D		S	U
I	C	E	R	T	E		R	I	E	B	O
C	O	F		E	R	I	V	S	R	O	C

Recettes

d'ici...

Proposées par Jeannine POUILHE

La chandeleur c'est le 2 février Les crêpes

Ingrédients pour 20 crêpes environ

250 g de farine, 3 œufs, 1 pincée de sel, 3 cuillères à soupe de rhum, 1 cuillerée et ½ d'huile, 1 cuillerée et ½ de beurre fondu, le zeste d'un citron non traité, ¼ de litre de lait, ¼ de litre d'eau.

Préparation

Mélanger d'abord la farine et le lait froid ; ainsi il n'y aura pas de grumeaux.

Choisissez 2 poêles à fond épais. Vous mettrez un petit morceau de beurre réparti pour la première crêpe, puis plus rien ; elles n'attacheront pas.

La pâte liquide sera meilleure si vous la laissez reposer quelques heures.

Mettre seulement en dernier, l'huile, le rhum et le zeste de citron.

Pour garder vos crêpes au chaud

Les empiler sur un plat en les séparant par une feuille d'aluminium.

Recouvrir le tout d'un saladier en forme de cloche, puis posez l'ensemble sur une casserole d'eau bouillante.

Les endives caramélisées

Coupez 4 endives en 2 et enlevez le cœur (amer).

Les faire dorer dans du beurre des 2 cotés, saler, poivrer et les enrober de miel.

Ajouter une cuillère à soupe d'eau ; recouvrir d'un couvercle et laisser cuire 10 bonnes minutes pour qu'elles dorent ; surveiller, ôter le couvercle et cuire 2 minutes de plus avec un peu de lait.

La confiture de marron

Après avoir cuit et pelé les fruits, faire une compote.

Préparer ensuite un sirop avec 750g de sucre et 180g d'eau par kg de fruits.

Ajouter les fruits au sirop et laisser cuire une vingtaine de minutes, avec une gousse de vanille coupée en deux.

Un dessert aux oranges très facile

Coupez en morceaux les quartiers de 6 oranges.

Faire sauter les fruits avec 10 cl de Sauternes et 60g de sucre pour faire un sirop, puis versez-y une cuillère à café de maïzena diluée dans un verre d'eau.

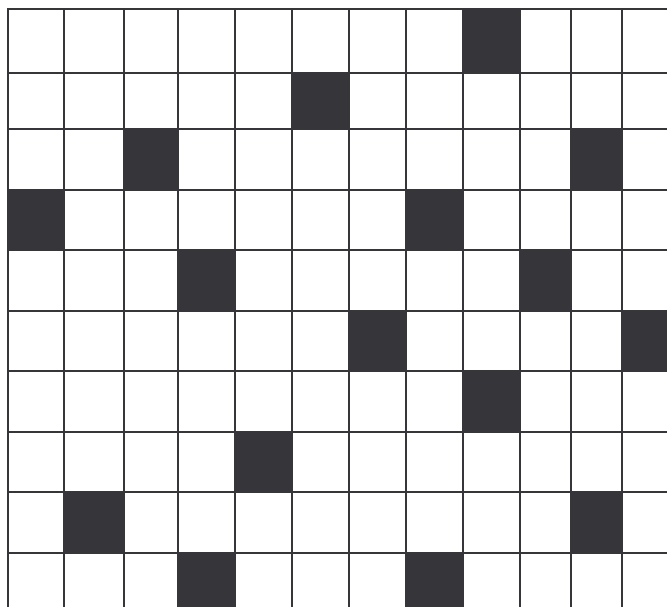
Ajoutez un jus de citron

Faire cuire à feu doux 25 minutes ; laisser tiédir et ajouter 2 cuillères à soupe de Grand Marnier.

Mettre au frigo pendant 2 heures avant de déguster.

Le jeu de Bernard CHERY

Solution en page 21



Compléter la grille avec les mots suivants

Mots de 8 lettres : CENELLES, CERVELLE, CORSAIRE, OBSTINEE, TELEVISE

Mots de 7 lettres : AROMATE, DOCTEUR, LAVARET, RECRUTE

Mots de 6 lettres : ETRECI, FICHIER, INCITE, TRIMER

Mots de 5 lettres : ANONE, APRES, CIMES, NAEVI, OBEIR, RETRO, RUMEN, SALIE

Mots de 4 lettres : ANAL, ESTE, ETRE, FERU, HEUR, IVRE, LAVE, MUSE, SIDI

Mots de 3 lettres : ASE, COU, ETE, FIE, FOC, PIE, RUE, USE

Mots de 2 lettres : LU, OC, RE, US

Bibliothèque municipale

Prêt de livres gratuit
Ouvrte le mardi de 16 h 15 à 19 h 00
dans l'enceinte de l'école

De nouveaux livres viennent d'enrichir la bibliothèque. Il y en a pour toutes les tranches d'âges. Certains ont été acquis par la commune, d'autres nous proviennent de la bibliothèque départementale de prêt du Conseil Général de la Gironde.

Une nouvelle bénévole vient de rejoindre l'équipe des bibliothécaires qui vous souhaite des vœux de santé et de bonne lecture pour la nouvelle année.

Bernadette, Nathalie, Hélène

Rions un peu

Proposé par **Bernard CHERY**

L'immeuble en construction s'est effondré. On retrouve un ouvrier dans les décombres.

— C'est qui ?

— Le maçon, Carl Brzinssklemiwakrix.

— Il s'appelait comme ça avant la catastrophe ?

Le temps

Dans le temps...

On avait le temps de prendre son temps ;
le temps de grandir
le temps de marcher, le temps de sourire
le temps de prier et de réfléchir...
le temps de conter tant de souvenir,
le temps de chanter, le temps de vieillir
le temps de s'aimer et de mourir

À présent...

L'Homme tout le temps,
court après le temps,
il n'a plus le temps, de prendre son temps.

Et pourtant...

Il arrive un temps, ou la mort l'attend.

L'agenda de Gauriac

Mise à jour permanente sur www.gauriac.fr

Janvier 2012 - - - - -

- Samedi 7 Visite de l'église de Gauriac de 14h00 à 18h00
Samedi 7 **Concours de belotte**
La Gabare 14h00 (Comité des fêtes)
Lundi 9 Tri sélectif - Ramassage des sacs jaunes,
Dimanche 22 **Vœux du Conseil municipal**
11h à La Gabare
Lundi 23 Tri sélectif - Ramassage des sacs jaunes,
Ma 24, Me 25 Ludothèque à La Gabare (A l'asso des jeux)

Février 2012 - - - - -

- Mercredi 1 **Rytm n'blues avec Bloosy Mary**
Concert au Bistrot - 21 h
Samedi 4 Visite de l'église de Gauriac de 14h00 à 18h00
Lundi 6 Tri sélectif - Ramassage des sacs jaunes,
Samedi 11 **Soirée orientale** : La Gabare, 20h
Repas couscous et soirée dansante - 12 € -
Renseignements 06 07 76 18 16 - (Comité des fêtes)
Mercredi 15 Ciné goûter (Écho des parents)
Lundi 20 Tri sélectif - Ramassage des sacs jaunes
Ma 28, Me 29 Ludothèque à La Gabare (À l'asso des jeux)

Mars 2012 - - - - -

- Vendredi 2 **Pop rock avec Holly Jack**
Concert au Bistrot - 21 h
Samedi 3 Visite de l'église de Gauriac de 14h00 à 18h00
Samedi 3 **Concours de belotte** - La Gabare 14h00
(Comité des fêtes)
Lundi 5 Tri sélectif - Ramassage des sacs jaunes
Mercredi 14 Carnaval - Préfabriqué (Écho des parents)
Samedi 17 **Loto** - La Gabare - (Comité des fêtes)
Dimanche 18 **Repas des Aînés** - 11h30 à La Gabare
Lundi 19 Commémoration de la fin de la guerre d'Algérie
Lundi 19 Tri sélectif - Ramassage des sacs jaunes
Dimanche 25 Passage à l'heure d'été
Avancez vos horloges d'une heure.
Ma 27, Me 28 Ludothèque à La Gabare (A l'asso des jeux)

Avril 2012 - - - - -

- Lundi 2 Tri sélectif - Ramassage des sacs jaunes
Vendredi 6 **Pop folk avec Moon** - Concert au Bistrot - 21 h
Samedi 7 Visite de l'église de Gauriac de 14h00 à 18h00
Samedi 7 **Concours de belotte**
La Gabare 14h00 - (Comité des fêtes)
Dimanche 15 **Journée verte de printemps** (Culture et Loisirs)
Dimanche 22 **Élection présidentielle - Premier tour**

Historique de la cave coopérative du Bourgeais

M. Vergoz

En 1946, M. Vergoz, qui habite aujourd'hui Sainte Maxime, rédigea un mémoire sur la cave coopérative de Gauriac pour son entrée à l'École nationale de la France d'outremer. Commencée avec le numéro 88 du Journal de Gauriac la publication de ce travail se poursuit.

1. Le milieu naturel

5. Difficulté du marché du vin

Il me semble qu'il est inutile d'insister sur la crise qui, depuis 1900 a atteint à peu près toutes les régions viticoles de la France. Le vignoble bordelais durement touché par le phylloxera, s'est reconstitué d'une manière satisfaisante, mais une terrible crise de mévente sévit peu avant 1914 ; la période d'après guerre fut un peu meilleure, mais dès 1920 de grosses difficultés assaillent de nouveau les vignerons. La période de 1932 à 1936 fut particulièrement difficile et je ne connais aucun des propriétaires de Gauriac qui n'ait eu à souffrir des prix extrêmement bas pratiqués alors. Je donne ci-dessous quelques chiffres qui permettront de les faire une idée plus exacte de leur situation :

1927 :	2400 francs le tonneau
1928 :	2000 francs le tonneau
1929 :	2000 francs le tonneau
1930 :	2000 francs le tonneau
1931 :	2000 francs le tonneau
1932 :	2400 francs le tonneau
1933 :	1800 francs le tonneau
1934 :	1000 francs le tonneau
1935 :	1000 francs le tonneau
1936 :	900 francs le tonneau
1937 :	1600 francs le tonneau
1938 :	2000 francs le tonneau
1939 :	2000 francs le tonneau
1940 :	2200 francs le tonneau

Un fait demeure : de 1927 à 1940, les prix n'ont jamais augmenté, au contraire, alors que les frais d'exploitation devenaient de plus en plus lourds par suite de l'augmentation des matières premières et des salaires ouvriers.

La situation était dure, tout le monde se plaignait mais l'organisation

du marché du vin telle qu'elle existait, et existe encore, ne pouvait que rendre la situation plus difficile. En effet, ce sont en ce domaine les lois de l'offre et de la demande qui jouent fatalement sans qu'aucun facteur puisse venir atténuer les effets rigoureux. En général, une grosse récolte dans une région viticole de la France ne va pas seule ; de grandes quantités de vins de Bourgogne, de Champagne, de Beaujolais, du Midi et de l'Algérie sont jetées sur le marché en même temps que ceux de Bordeaux. Il en résulte une baisse de prix extrêmement brutale.

Que peut faire le petit propriétaire isolé de la commune de Gauriac ? Si la récolte de l'année est importante comme elle le fut en 1934, par exemple, surviennent les difficultés de logement ; en supposant celle-ci résolues, au prix de la qualité s'il est nécessaire, il est obligé de vendre le plus vite possible quelles que soient les conditions du marché. Et comme la plupart des producteurs sont dans son cas l'offre est de plus en plus forte et les prix continuent fatalement de baisser. Il est impossible d'éviter la vente, car c'est de la vente que dépend la continuation de l'exploitation. Nous constatons, une fois de plus, la rançon de la petite propriété ; le roulement de fonds n'est pas suffisant pour permettre la constitution de stocks en attendant des offres meilleures ; les installations ne le permettent pas non plus.

Nous pouvons remarquer en comparant les déclarations de récoltes et les prix de vente, que la faiblesse des cours ne vient pas seulement de la surproduction ; elle résulte aussi de l'organisation même du marché. L'achat des vins est fait dans la région par des courtiers assermentés qui travaillent pour le compte de négociants de Bor-

deaux. Or, ces courtiers sont extrêmement nombreux, leur nombre même est nécessité par le morcellement de la propriété. Ce ne sont d'ailleurs pas les seuls intermédiaires, nous le voyons encore, du négociant au détaillant, chacun prend une marge de bénéfice importante ; alors, pour éviter les prix trop élevés à la consommation, on maintient à la production des prix très bas.

Cette conséquence n'est pas la seule ; lorsque les vins passent ainsi par de multiples intermédiaires, surtout au stade des négociants en gros et demi-gros, ils subissent de nombreux coupages, mélanges et altérations qui leur enlèvent une partie de leur qualité. Cette diminution de la qualité ajoutée à celle constatée à la production, a des conséquences néfastes, surtout si l'on songe à l'exportation.

Pour nous résumer, on peut dire que la structure de l'exploitation viticole telle que nous l'avons examinée dans le cas particulier de Gauriac a pour les nombreux petits propriétaires deux conséquences néfastes : ils ne peuvent, à cause de la faiblesse de leurs moyens s'adapter aux conditions modernes de la production, d'autres part, ils se trouvent désarmés en face d'une organisation économique qui les dépasse et les écrase. Il leur est impossible de réagir individuellement devant une telle situation. Il semble donc que le résultat naturel de cet état de chose serait de les amener à s'unir en vue d'une organisation plus rationnelle de la production, du commerce et de la défense de leurs intérêts. L'union seule doit pouvoir leur donner la force nécessaire pour combler le fossé qui existe entre une production agricole essentiellement familiale et traditionnelle, soumise plus que toute autre aux aléas des conditions atmosphériques et au marché spéculatif tel qu'il peut exister au 20^e siècle, où tant de facteurs insaisissables pour l'individu isolé, interviennent pour en fixer les modalités.

Mais en ce domaine encore nous voyons les conditions de vie créées par le milieu naturel intervenir pour rendre une telle union difficile.

À SUIVRE